



Victime d'accident médical le directeur me demande

Par **cafrine**, le **05/10/2009** à **18:24**

Bonjour, victime d'une ligature des trompes ratée, je me suis retrouvée enceinte, obligée de faire une IVG pour des raisons médicales, l'hôpital m'a donné un médicament pour me préparer à l'intervention, ce médicament a provoqué une hémorragie importante et j'ai perdu le bébé, aujourd'hui le directeur de l'hôpital me propose un accord à l'amiable, il me demande de chiffrer par écrit le montant de mes préjudices, je n'ai aucune idée, je veux réparation, j'ai envie de tourner la page, de me reconstruire, j'ai pas envie de trainer des années devant les tribunaux pour que cette affaire aboutisse, aidez-moi à chiffrer mon préjudice,